

FOCUS DAAF

L'installation d'un **détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF)** incombe au propriétaire du logement mais c'est à l'occupant, propriétaire ou locataire, de veiller à son entretien et d'assurer son renouvellement, si besoin, tant qu'il occupe le logement.

Les **DAAF** sont vendus dans les magasins de bricolage et les grandes surfaces (10 à 30 euros en moyenne par détecteur). Ils doivent être conformes à la norme **EN 14 604**.

► Comment installer les DAAF ?

- Installer un à trois détecteurs dans l'habitation dont un à chaque niveau, en priorité près de l'endroit où vous dormez.
- Le positionner au plafond et au centre de la pièce, loin des murs et des coins de 15 à 20 cm ; à des endroits accessibles pour l'entretien.
- En cas d'impossibilité de le mettre au plafond, le DAAF peut être fixé sur un mur ou une paroi verticale, en partie haute avec une distance minimale de 10 cm et maximale de 30 cm du plafond.
- Ne jamais le placer près des sources de vapeur et de gaz d'échappement (cuisine, salle de bains, garage).

EN PRATIQUE

Entretien du détecteur de fumée

- ✓ Un bouton "test" permet de vérifier le fonctionnement de l'alarme. Il est nécessaire de procéder au test régulier du détecteur.
- ✓ Pour éviter qu'il ne s'encrasse, le détecteur doit être dépoussiéré très régulièrement.
- ✓ Lorsqu'un signal sonore (différent de l'alarme de détection) indique la perte de capacité d'alimentation du détecteur, il faut changer les batteries ou les piles.

LES BONS RÉFLEXES

- Ne pas tenter de lutter seul contre les flammes sans avoir auparavant appelé les pompiers.
- Veiller à ne pas s'approcher trop près du feu lors de l'utilisation de l'extincteur.
- Si l'évacuation n'est pas possible, se signaler à une fenêtre ou au balcon en attendant les secours. Ne pas hésiter à crier et à taper fort pour être entendu.

► Si le feu a pris sur une personne

- Arroser immédiatement la victime avec de l'eau sans la déshabiller.
- S'il n'y a pas d'eau à proximité, l'allonger et l'enrouler dans une couverture ou un vêtement large.
- Sans eau, ni couverture, il faut en urgence se rouler par terre et surtout ne jamais enlever les vêtements de la victime qui collent à la peau.

EN PRATIQUE

Les numéros d'urgence

- ✓ Le 18 : Sapeurs-pompiers
- ✓ Le 15 : Samu
- ✓ Le 112 : en Europe
- ✓ Le 114 : pour les personnes sourdes ou malentendantes

Sources : interieur.gouv.fr ; pompiers.fr ; calyxis.fr

Les informations générales fournies dans ce dépliant sont données à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité d'Assurance Prévention.

 **ASSURANCE
PRÉVENTION**
Ensemble agir, chaque jour prévenir

L'association Assurance Prévention regroupe tous les assureurs français.

SIRET 825 242 613 000 16 APE 9499Z
26 bd Haussmann
75009 PARIS
www.assurance-prevention.fr

PRÉVENIR LES INCENDIES DOMESTIQUES

À la maison



 **ASSURANCE
PRÉVENTION**
Ensemble agir, chaque jour prévenir

TOUS CONCERNÉS

Un incendie domestique se déclare toutes les 2 minutes en France. Connaître les bons réflexes est fondamental car un incendie ne laisse que peu de temps pour réagir.

► Plus de 16 000 victimes chaque année

Même si la majorité des victimes sont des blessés légers, on déplore près de 300 décès et 900 blessés graves. À l'origine de nombreux incendies : les produits inflammables et combustibles, les mégots, les bougies jetées dans les poubelles, mais aussi des installations électriques non conformes, mal entretenues ou surexploitées.

► La nuit, plus de feux meurtriers

Lors d'un incendie, la température d'une pièce peut atteindre 600 °C en à peine 5 minutes. Les fumées se propagent rapidement. 2/3 des victimes succombent, asphyxiées, dans leur sommeil, faute d'avoir été réveillées.

► L'inhalation de fumée toxique

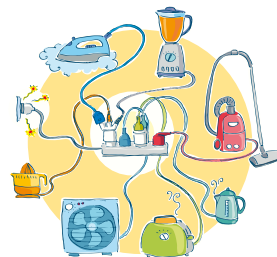
Elle est à l'origine de 80 % des décès auxquels on peut ajouter des séquelles graves qui peuvent survenir suite à une exposition de moins de 5 minutes aux fumées toxiques : asthme chronique, insuffisance respiratoire...



ÉVITER LES INCENDIES

► Les bons réflexes

- Ne pas surcharger les prises électriques.
- Faire entretenir régulièrement les installations électriques, à gaz et de chauffage par des professionnels.
- Vérifier les appareils électriques : halogène sans grille de protection, cordon abîmé... et ne pas obstruer les grilles d'aération.
- Éviter de laisser les appareils électriques en veille.



- Bien éteindre les cigarettes et ne pas fumer au lit.
- Tenir les allumettes et les briquets hors de portée de l'enfant (qui ne doit jamais être seul à la maison).
- Ne rien laisser sur le feu ou dans le four sans surveillance : casserole, plat...



- Eloigner les produits inflammables des sources de chaleur : radiateur, ampoule, plaques de cuisson...
- Ne pas raviver un feu ou les braises d'un barbecue avec de l'alcool ou de l'essence.
- Ramoner les conduits et les cheminées deux fois par an, dont un ramonage à prévoir en période de chauffe.
- Ne pas encombrer les issues de la maison ou de l'appartement de meubles, de poussettes ou autres objets qui pourraient gêner l'évacuation.



- S'équiper d'un extincteur A, B et C pour tous feux de bois, papier, huile, fioul... et lire attentivement les consignes d'utilisation. Vérifiez régulièrement la date de validité de votre extincteur.

RÉAGIR EN CAS D'INCENDIE

► Evacuer les lieux

Si l'incendie se déclare dans le logement et qu'il est possible de sortir sans être exposé aux fumées :

- ✓ Fermer la porte de la pièce en feu et celle de l'appartement.
- ✓ Sortir du bâtiment.
- ✓ Appeler les pompiers (18).

► Se confiner à l'intérieur

Si l'incendie se déclare dans une autre pièce, un autre logement ou dans les parties communes et qu'il n'est pas possible de sortir sans être exposé aux fumées :

- ✓ Fermer la porte pour s'isoler du feu et des fumées.
- ✓ Mouiller la porte et la calfeutrer avec un linge humide.
- ✓ Appeler les pompiers (18) et signaler sa présence aux fenêtres.

► Définir un plan d'évacuation

Pour anticiper et savoir réagir en cas d'incendie :

- ✓ Définir les issues à emprunter, le cheminement à suivre pour évacuer les lieux et le point de rassemblement pour que tous les occupants se retrouvent au même endroit.

Enfin, quel que soit le lieu de l'incendie, ne surtout jamais prendre l'ascenseur !

OBLIGATOIRE !

Les détecteurs de fumée

Depuis mars 2015, des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) doivent obligatoirement être installés au domicile. Toute habitation est concernée : nouvelle et ancienne, collective ou individuelle. Choisissez un détecteur de fumée conforme à la norme obligatoire EN 14 604 et optez de préférence pour un produit NF.